

DELIBERATION N° 83/8-04 : OCCUPATION DES LOCAUX DE L'ANCIENNE ECOLE PRIMAIRE
DU CENTRE

Madame KRAFFT rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal, dans sa séance du 9 septembre 1980, avait autorisé le Maire à signer

3 conventions avec M. le Directeur de l'Ecole Primaire Prévert, en vue de l'occupation, à titre temporaire, des 3 salles de classes vacantes à l'ancienne école du Centre et ce pour y installer :

- la bibliothèque
- le Comité d'Expansion
- une section de la M.J.C.

En septembre 1981, le Maire était autorisé à signer une nouvelle convention avec le Directeur au titre du B.A.S. pour la garderie péri-scolaire, la section de la M.J.C. ayant mis fin à la convention.

Aujourd'hui, compte tenu, d'une part, du départ de la garderie péri-scolaire de l'ancienne école du centre pour la maternelle J. Prévert et, d'autre part, de l'augmentation constante des lecteurs à la Bibliothèque Municipale, un nouveau réaménagement de ces locaux s'impose.

En effet, ceux-ci ne remplissant plus leur fonction de salles de classes depuis la mise en service du Groupe Scolaire J. Prévert, il conviendrait de les désaffecter, afin que la Commune puisse y faire les aménagements précités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 1 abstention, décide :

- de solliciter auprès de M. l'Inspecteur d'Académie la désaffectation des locaux de l'ancienne école du Centre, en vue de leur intégration dans le domaine public communal.